

LE FIL

POUR TOUS CEUX QUI PRENNENT LES DROITS HUMAINS À CŒUR
MARS / AVRIL 2012

VOLUME 42 N° 002

AMNESTY
INTERNATIONAL



EN PREMIÈRE LIGNE :
LES FEMMES AU MOYEN-ORIENT
ET EN AFRIQUE DU NORD

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ



**PAS D'ARMES POUR VIOLER
LES DROITS HUMAINS**
TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES –
L'HEURE DE LA DÉCISION

LE FIL vous souhaite la bienvenue,

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord connaissent de grands bouleversements. Dans toute la région, des hommes et des femmes se battent pour leurs libertés et leurs droits malgré la brutalité des dirigeants qui veulent les réduire au silence.

Amnesty International est présente depuis le début – sur le terrain, ses chercheurs recueillent des informations sur les violations des droits humains, tandis que ses membres mènent un travail de pression et de campagne dans le monde entier. Pour la Journée internationale de la femme, le 8 mars, nous nous montrerons solidaires des femmes de la région, qui exigent la fin de la discrimination et de l'oppression (p. 8). Pour la Journée mondiale de la santé, le 7 avril, nous demanderons que les professionnels de santé en Syrie, à Bahreïn et dans d'autres pays soient protégés des attaques et des violences (p. 4). Vous aussi, soyez présents.

Passez à l'action, prenez position.

Bien à vous, l'équipe du FIL

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

WIRE
Editorial and Publishing Programme
Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

ou envoyez-nous un courriel
[à yourwire@amnesty.org](mailto:yourwire@amnesty.org)

© Amnesty International Ltd
www.amnesty.org
Index : NWS 21/02/2012
ISSN : 1472-443X
AILRC-FR pour la version française
47, rue de Paradis - 75010 Paris
Imprimé sur papier recyclé
Banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.



RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du FIL pour faire avancer vos propres projets ?

LE FIL peut être téléchargé à cette adresse : www.amnesty.org

Photo de couverture : Un soldat de l'Armée nationale tchadienne devant le palais présidentiel à N'Djamena, février 2008. Amnesty International a connaissance de transferts d'armes au Tchad, pays où des violations des droits humains ont toujours lieu.

© PASCAL GUYOT/AFP/Getty Images

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer 35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel wire.subscribe@amnesty.org ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

SUIVEZ LE FIL

UNE URGENCE MÉDICALE

Les professionnels de santé de Syrie et du Bahreïn sont arrêtés et torturés parce qu'ils font leur métier. Faites pression sur les autorités pour mettre fin à ces pratiques.

LISA SHERMAN-NIKOLAUS.

PAGE 4

AGISSEZ EN FAVEUR DES FEMMES

Pour la Journée internationale de la femme, soutenez les femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui se battent pour conquérir un droit égal à la parole.



PAGE 8

PAS D'ARMES POUR VIOLER LES DROITS HUMAINS

Vous souhaitez que le traité sur le commerce des armes protège les droits humains ? Participez à notre campagne ! dit **RASHA ABDUL RAHIM.**



PAGE 14

L'ENTRETIEN DU FIL

En Afrique, des populations résistent aux expulsions forcées. **BRIDGET BURROWS** s'est entretenue avec les militants **MINICAH OTIENO HAMISI** et **PHILIP KUMAH** au sujet d'une semaine d'action en faveur du droit au logement.



PAGE 18

ISOLÉES ET SANS SOUTIEN

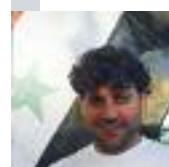
Les habitantes des zones rurales d'Afrique du Sud n'obtiennent pas les traitements appropriés contre le VIH en raison de la pauvreté et de la discrimination. **MARY RAYNER** lance un appel à l'action.



PAGE 6

PAR SOLIDARITÉ, AVEC INDIGNATION

Informez-vous des actions menées par Amnesty International en réponse aux événements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.



PAGE 12

LES DROITS HUMAINS SOUS LA LUMIÈRE

ANANDA REEVES s'intéresse à un mécanisme des Nations unies qui examine le bilan de tous ses États membres en matière de droits humains.

PAGE 16

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX.

PAGE 20

AGISSEZ
APPELS MONDIAUX
LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ
VOIR L'ENCART

Notre Actualité

Nouvelles des équipes et campagnes régionales d'Amnesty International

Personnes en danger

L'action Écrire pour les droits est efficace

Le militant azerbaïdjanais Jabbar Savalan (photo ci-dessous) a été libéré de prison. Il a bénéficié d'une grâce présidentielle le 26 décembre après avoir purgé 11 mois de la peine de deux ans et demi à laquelle il avait été condamné.

Les membres et sympathisants d'Amnesty ont agi en faveur de Jabbar, inculpé de détention de stupéfiants après avoir lancé un appel à une « Journée de colère » en Azerbaïdjan. Son histoire a été racontée dans LE FIL et figurait dans le Marathon d'écriture de lettres.

Au cours de cette action, des milliers de personnes ont demandé justice pour Valentina Rosendo Cantú (photo du bas, à droite) et Inés Fernández Ortega (à gauche) qui ont été violées par des militaires mexicains.

Le gouvernement mexicain a finalement reconnu de façon officielle sa responsabilité dans le viol et les sévices infligés à Valentina. Une deuxième déclaration officielle concernera Inés.



© Amnesty International



« Le régime syrien ne craint pas les prisonniers mais ceux qui ne les oublient pas. »
Razan Ghazzawi, blogueuse syrienne exilée. Page 8

Amériques

Envoyez des chaussettes aux migrants

Les migrants qui traversent le Mexique sont toujours en butte aux mauvais traitements infligés par les autorités.



Image tirée de *What would you take*, un film sur les migrants mexicains.

Des bandes criminelles commettent contre eux des enlèvements et des agressions. Des refuges installés le long du parcours leur fournissent une aide de première nécessité, notamment des vêtements. Vous pouvez leur témoigner votre solidarité en envoyant une paire de chaussettes au centre « La 72 » de Tenosique, à l'adresse suivante : Fray Tomás González, « La 72 » Hogar Refugio para Personas Migrantes, Calle S/N, Colonia Estación Nueva, Tenosique, État de Tabasco, CP 86901, Mexique

www.sendsocks.org

Afrique

Nigeria – les droits des LGBT menacés

Les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) du Nigeria pourraient bientôt encourir des peines allant jusqu'à 14 ans de prison pour relation homosexuelle. Nous appelons la Chambre des représentants du Nigeria à rejeter le projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe, qui incrimine également les personnes qui sont « témoins » de relations homosexuelles, les « aident » ou les « encouragent », et sanctionne l'établissement de clubs gays et d'organisations de défense des droits des LGBT.

<http://tinyurl.com/nigeria-bill>

Asie et Pacifique

Un film sur l'Afghanistan interdit

À 21 ans, Gulnaz s'est vu infliger une peine de 12 ans de prison pour adultère après avoir raconté à la police afghane qu'elle avait été violée à l'âge de 19 ans. Son histoire figure dans un nouveau film consacré aux femmes incarcérées en Afghanistan, dont la sortie publique a été interdite par le bureau du représentant spécial de l'Union européenne en Afghanistan en raison de craintes pour la sécurité des femmes représentées. Amnesty a rencontré des représentants de l'UE et la réalisatrice pour aborder avec eux les questions soulevées par le film, et plaide en faveur de l'instauration en Afghanistan d'une loi efficace sur les violences faites aux femmes.



Une famille jahalin à al Mihtwish, dans les territoires palestiniens occupés (3 novembre 2011). L'armée israélienne envisage d'expulser de force et de déplacer les habitants de 20 villages palestiniens situés en Cisjordanie occupée. Ce projet prévoit le transfert des villageois, dont la plupart sont des Bédouins jahalins, vers un terrain situé à 300 mètres de la décharge municipale de Jérusalem. Pour vous opposer au transfert de certains des habitants les plus pauvres de Cisjordanie occupée, rendez-vous sur <http://tinyurl.com/jahalin>

95%

des habitants de la région Asie-Pacifique vivent dans des pays où la peine de mort est toujours en vigueur.

« L'individu compte ; l'individu a le choix. Vaclav Havel [...] nous a montré que nous pouvions choisir une vie meilleure, que nous pouvions être meilleurs. »

Jasmine, sur Facebook, lors de la mort de Vaclav Havel, ancien président de Tchécoslovaquie



Europe et Asie Centrale Dans les centres de détention chypriotes

Lors d'une visite récente à Chypre, Amnesty a constaté des conditions d'hygiène déplorables dans les centres de détention de migrants de l'île et a pu voir que l'assistance médicale et juridique y est limitée. Les demandeurs d'asile et les migrants en instance d'expulsion peuvent passer des mois dans ces centres où jusqu'à trois détenus partagent une petite cellule exposée aux courants d'air. Faute de soins médicaux adaptés, un détenu interné depuis quatre mois a raconté qu'il était en train de perdre progressivement la vue.

<http://tinyurl.com/Cyprus-centres>

Moyen-Orient et Afrique du Nord Des châtiments cruels, inhumains et dégradants

Une femme saoudienne accusée de « sorcellerie » a été exécutée par décapitation. C'est la deuxième fois en quelques mois que quelqu'un est mis à mort pour sorcellerie en Arabie saoudite ; en septembre 2011, un Soudanais avait été décapité à l'issue d'un procès inique. En décembre, la Cour suprême saoudienne a confirmé les sentences prononcées à l'encontre de six Bédouins, à savoir l'amputation de la main droite et du pied gauche, pour « banditisme de grand chemin ». Ces hommes ont semble-t-il été torturés pour leur faire avouer leur crime.

<http://tinyurl.com/Saudi-16-12>

300 000

homicides par balle auraient lieu chaque année hors conflits armés. Page 14

© Amnesty International

www.marcsliver.net

En première ligne

Ils sont des milliers bloqués dans le désert

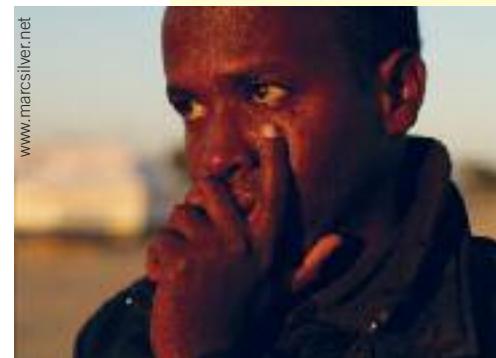


Charlotte Philips,
chargée de campagne

En décembre, j'ai rencontré Omar, 17 ans, (ci-dessous) au camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie. Omar avait réchappé de deux conflits armés, le premier en Somalie, son pays natal, le second en Libye, où il a été victime d'une agression terrible et laissé sans connaissance. Le camp de Choucha, un océan de tentes blanches (fournies par les Nations Unies)

qui s'étend sur les sables du Sahara, est son nouveau chez-lui. Il y est seul, partiellement paralysé à la suite de ses blessures. Un médecin du camp qui l'a examiné a découvert qu'il lui manquait un rein – personne, pas même Omar, ne sait exactement ce qui s'est passé.

C'était ma deuxième visite à Choucha. Situé à sept kilomètres de la frontière libyenne, le camp abrite actuellement près de 3 000 personnes – des réfugiés pour la plupart originaires du Soudan, de Somalie et d'Érythrée, qui ont fui le conflit libyen l'année dernière. Depuis notre première visite en juin 2011, nous nous sommes employés à plaider la cause des personnes coincées dans le camp et d'autres bloquées à la frontière égyptienne. Depuis maintenant un an, elles nourrissent l'espoir de quitter le camp dans un avenir proche pour commencer une nouvelle vie dans un pays sûr disposé à les réinstaller.



Cette fois, nous sommes revenus à Choucha accompagnés de deux réalisateurs. Nous voulions témoigner des réalités des déplacements, des conséquences de la guerre, et de l'attente angoissante qu'Omar et des milliers d'autres sont forcés d'endurer tant qu'ils n'auront pas trouvé de terre d'asile. À l'heure où les réalisateurs montent les images tournées à Choucha, nous avons toutes les raisons d'être optimistes. Certains signes montrent que des pays commencent à s'intéresser au sort de ces réfugiés et que les gouvernements qui sont les mieux placés pour proposer des lieux de réinstallation pourraient bientôt être convaincus de leur tendre la main. Pour Omar, qui est toujours à Choucha, ce pourrait être le début d'une nouvelle vie.

Rendez-vous à l'adresse www.amnesty.org/fr/refugees-and-migrants pour obtenir davantage d'informations

Courrier

Vous souhaitez que vos opinions et vos commentaires soient publiés sur cette page ? Adressez un courriel à yourwire@amnesty.org

UNE URGENCE MÉDICALE

Des membres du personnel infirmier et médical subissent injures et agressions ou même se font tuer pour avoir exercé leur métier. Militante et infirmière diplômée, LISA SHERMAN-NIKOLAUS raconte :

T ravailler dans le milieu médical ne va pas sans risques. Le surmenage, le danger de contamination et la prise en charge de patients difficiles ou dangereux figurent parmi les plus courants.

Mais beaucoup de professionnels de la santé affrontent des menaces encore plus graves : ils s'exposent au harcèlement, aux arrestations, à la torture, et même à la mort pour avoir pris en charge des patients recherchés par les autorités, ou pour avoir préconisé des initiatives susceptibles, à leurs yeux, d'améliorer la santé publique.

En mars et avril 2011, des dizaines de professionnels de la santé, dont des médecins, des auxiliaires médicaux et des infirmières, ont été arrêtés à Bahreïn. Beaucoup avaient dénoncé en connaissance de cause des atteintes aux droits humains commises par les agents de la force publique lors de la répression brutale de manifestations. Quarante-huit d'entre eux ont été jugés lors de deux procès distincts. Ancienne présidente de l'Association des infirmiers du Bahreïn, Roula al Saffar (photo page suivante) faisait partie des personnes interpellées.

« Le lendemain de mon arrestation, ils m'ont frappée au visage avec un appareil électrique, se souvient-elle. J'ai eu un vertige. J'ai perdu connaissance. Et quand je me suis réveillée, un autre individu m'a traitée de prostituée et a insulté ma famille. L'un d'eux m'a dit : "On va bien s'amuser avec toi." »

Roula raconte avoir été frappée, giflée, soumise à des décharges électriques, et avoir subi une coupe de cheveux. En septembre 2011, elle et 19 de ses confrères, travaillant pour la plupart au centre médical de Salmaniya, ont été reconnus coupables, entre autres, d'occupation d'un hôpital gouvernemental, de détention d'armes et de vol de médicaments. Un tribunal militaire les a condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Libérés sous caution, ils font actuellement appel de leur condamnation devant une juridiction civile. Les 28 personnes restantes font l'objet d'une procédure distincte.

VISÉS POUR AVOIR EXERCÉ LEUR MÉTIER

En Syrie, les pouvoirs publics bloquent l'accès aux soins pour les personnes blessées pendant les mouvements de protestation qui ont débuté en mars 2011. Si certains professionnels de la santé ont été impliqués dans des violations des droits humains, d'autres, en grand nombre, sont menacés, détenus au secret, torturés ou tués pour avoir soigné des blessés.

À l'hôpital al Birr wa al Khadamat de Baniyas, dans le nord-ouest du pays, un témoin nous a raconté qu'un médecin et un infirmier de 19 ans, vêtus tous deux de la tunique verte de l'hôpital, avaient



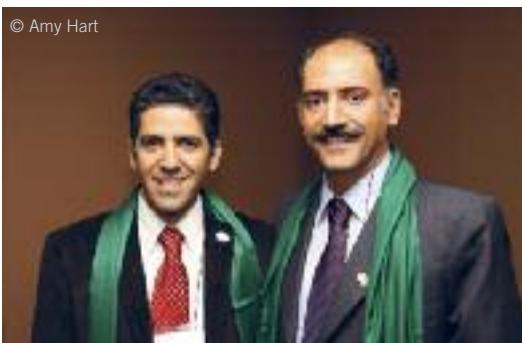
été pris à partie pour avoir soigné des « terroristes » :

« Des soldats et des membres des forces de sécurité [...] ont demandé : "Où est le médecin ? Où est le médecin ?" Alors ils l'ont frappé violemment... Ils se sont moqués de l'infirmier en disant : "Regarde comme il est beau, en vert !" Puis j'ai entendu le bruit sonore de la grosse matraque de bois sur son corps, suivi de [ses] hurlements... Et tout en le frappant, ils lui disaient : "Tu étais à l'hôpital, hein ? Tu soignais les blessés, hein ?" »

L'infirmier a été arrêté et est toujours en détention.

EN PRISON POUR AVOIR COMBATTU LE SIDA

Médecins, Kamiar et Arash Alaei traitaient des personnes vivant avec le VIH/sida dans leur pays, l'Iran. Axé sur la prévention et le traitement du VIH et du sida, notamment chez les consommateurs de drogues injectables, leur travail jouit d'une reconnaissance internationale. Les deux frères (photo page suivante) participaient à des colloques et à des cycles de formation dans différents pays, et collaboraient avec des institutions étrangères œuvrant dans le même domaine, notamment aux États-Unis.



© Amnesty International



Un ambulancier indique une vitre que les forces de sécurité ont fracassée lorsque l'ambulance a voulu secourir des manifestants blessés à Bahreïn (février 2011). En haut en partant de la gauche : Roula al Saffar, Kamiar et Arash Alaei, Binayak Sen.

En 2008, alors qu'ils n'avaient pas d'activité politique, les frères Alaei ont été arrêtés et jetés en prison pour « coopération avec un gouvernement ennemi ». Détenus à l'isolement cellulaire dans la prison tristement célèbre d'Evin, à Téhéran, et soumis à des interrogatoires pendant quatre mois, ils ont finalement été autorisés à participer à des activités pénitentiaires.

S'adressant à nous en juillet 2011, Kamiar se souvenait : « C'est dur d'être en prison, mais en tant que médecins et praticiens de la santé publique, nous avions toujours une obligation [dispenser une éducation sur la santé]. Nous avons donc continué à travailler, en parlant aux autres prisonniers de leur santé, du VIH, de la tuberculose, du tabac et des précautions générales à prendre. »

En 2010, Amnesty International et d'autres organisations ayant agi en leur faveur, Kamiar a été libéré, après avoir purgé la moitié de sa peine. Arash a été gracié et relâché en 2011.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DÉFENSEURS DES DROITS

Les professionnels de la santé inspirent souvent le respect et la confiance car ils occupent une place particulière dans la société – ils soignent, et on peut leur parler en confidence. En gagnant la confiance de leurs patients et en recueillant des informations sur leur santé, ils voient des aspects que d'autres ne perçoivent pas toujours.

Il arrive qu'ils découvrent et dévoilent les risques possibles sur la santé d'un produit ou d'une nouvelle activité économique. Ils sont parfois témoins des injustices commises autour d'eux et se sentent poussés à agir. En d'autres termes, ils entrent dans le monde du militantisme. Ce faisant, ils s'exposent aux agressions, au harcèlement et aux mauvais traitements.

Médecin de proximité dans l'État du Chhattisgarh, dans le centre de l'Inde, Binayak Sen (ci-dessus, à droite) a été jeté en prison à plusieurs reprises depuis 2007. Il travaillait auprès de communautés adivasis (aborigènes) marginalisées, dans une région où les forces du gouvernement et les groupes armés maoïstes s'affrontent violemment depuis des années. Le docteur Sen a été arrêté une première fois en 2007, peu de temps après avoir déclaré que des personnes abattues par la police du Chhattisgarh en mars de la même année étaient des habitants adivasis et non pas des maoïstes armés comme le soutenait la police. Invoquant ses visites à caractère médical à un chef maoïste incarcéré, les autorités de poursuite ont également prétendu que le docteur Sen collaborait avec les groupes maoïstes interdits, alors qu'il avait la permission de l'encadrement pénitentiaire.

En 2010, le docteur Sen a été condamné à la prison à perpétuité après avoir été reconnu coupable de sédition et de conspiration au terme d'un procès inéquitable. À la suite des pressions exercées par Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains en avril 2011, il a été libéré sous caution par la Cour suprême, mais fait toujours l'objet d'une procédure.

L'expérience de la prison et le soutien d'Amnesty International et d'autres organisations à travers le monde ont conduit Kamiar et Arash Alaei à s'impliquer plus avant dans le plaidoyer et le militantisme. « Grâce à vos efforts, écrivaient-ils au lendemain de leur libération, nous avons envie de prolonger votre action en nous faisant la voix des sans-voix, pour ceux qui vivent une situation similaire à la nôtre. »

EN CAMPAGNE DEPUIS 40 ANS

Depuis près de quatre décennies, Amnesty International travaille avec et pour les professionnels de la santé à travers le monde dans le but de promouvoir et de protéger les droits humains. Nous œuvrons pour que les professionnels de la santé – qu'ils soignent les malades et les blessés, qu'ils défendent les droits des populations, ou qu'ils fassent les deux – soient à l'abri de la prison, de la torture, des disparitions, du harcèlement et des actes de violence.

Les gouvernements doivent respecter le rôle de soignants des professionnels de la santé. Comme l'a écrit le docteur Hani Mowafi, délégué d'Amnesty International au Bahreïn en février 2011, « si nous acceptons que la fourniture de soins médicaux soit assimilée à un "soutien à l'ennemi" [...] un espace protégé qui joue un rôle important dans la société moderne sera anéanti. »

AGISSEZ

Reclamez la justice pour les professionnels de santé en Syrie en cliquant sur TAKE ACTION sur la page www.eyesonsyria.org (en anglais)

Lisez le rapport d'Amnesty International sur la situation sanitaire en Syrie (index MDE 24/059/2011).

Informez-vous sur la situation des professionnels de santé du Bahreïn et agissez en leur faveur :

<http://www.amnesty.org/fr/region/bahrain>

Obtenez de plus amples informations sur Arash et Kamiar Alaei sur <http://tinyurl.com/freed-iranian-doctors>

La Journée mondiale de la santé a lieu le 7 avril 2012.

LE DROIT À LA SANTÉ, UN DROIT HUMAIN

Peu de sujets relatifs aux droits humains ont suscité autant de débats que la question du droit à la santé. Ses défenseurs estiment qu'il doit être assimilé à un droit fondamental, au même titre que la liberté d'expression, mais leurs adversaires affirment que c'est là une ambition irréaliste et inapplicable. Dans cet extrait de son livre *The Human Right to Health*, JONATHAN WOLFF évoque quelques questions clés de ce débat.

Tout le monde en convient : infliger à quelqu'un sans le juger une longue incarcération est une atteinte aux droits humains. Mais si, après avoir enduré pendant plusieurs mois un temps exécrable, vous prétendez que vos droits sont violés, vous aurez l'air de faire une plaisanterie d'un goût douteux. Les conséquences d'une mauvaise santé s'apparentent-elles à un emprisonnement arbitraire ou à un climat inhospitalier ? Après tout, on considère en général que la maladie est un coup du sort, à moins qu'elle ne résulte de certains modes de vie.

Prenons le cas de Moleen Mudimu, morte du sida au Zimbabwe en 2006. La dernière année de sa vie a été terrible : elle maigrissait à vue d'œil et son corps était couvert de lésions et de mycoses infectées. Les médicaments antirétroviraux qui lui auraient permis de retrouver un état physique satisfaisant et de vivre plus longtemps étaient disponibles à la pharmacie, à deux pas de chez elle. Mais elle n'avait pas les moyens de les acheter. De toutes façons, le pouvoir d'achat s'était effondré sous l'effet de l'hyperinflation qui a caractérisé le régime du président Robert Mugabe. Le système de santé du Zimbabwe, qui avait bien fonctionné naguère, avait fait faillite. Rares étaient ceux qui pouvaient bénéficier de la gratuité des soins ; la demande était largement supérieure à l'offre. C'est ainsi que Moleen Mudimu est morte, en raison, semble-t-il, de décisions prises par d'autres personnes concernant le prix des médicaments, le droit des brevets, la politique économique, les priorités nationales et les sanctions internationales. Ces décisions ont structuré son environnement de telle sorte qu'il était impossible pour elle de survivre. Quelle que soit la cause de son état de santé, il semble raisonnable d'affirmer que le droit humain à la santé de Moleen Mudimu n'a pas été respecté.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) reconnaît « le droit qu'a

toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre » et appelle tous les États parties à « assurer le plein exercice de ce droit ».

Mais si l'on garantit à tous les habitants de la planète le droit de jouir du meilleur état de santé qu'ils soient capables d'atteindre, qu'est-ce que cela implique ? Tous les êtres humains du monde ont-ils droit à l'état de santé et à l'espérance de vie des Japonais, qui sont actuellement sur la Terre ceux qui ont le plus de chances de vivre longtemps ?

Comment atteindre cet objectif ?

En 2000, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a présenté des méthodes d'approche pratique du droit humain à la santé. Selon le Comité, le droit à la santé n'est pas équivalent au droit d'être en bonne santé. Mais il ne se limite pas non plus au droit à bénéficier de soins médicaux, car ce n'est que l'un des nombreux facteurs de la santé, qui incluent également d'autres critères essentiels, par exemple des conditions de vie et de travail saines.

Mais qu'en est-il des États confrontés à un manque de ressources ? Le Comité admet que parfois un État ne peut pas, pour des raisons légitimes, assurer le plein exercice du droit à la santé, et parle donc de « réalisation progressive ». Cela signifie qu'un pays doit progresser étape par étape, de manière organisée et ciblée, vers la pleine réalisation de ce droit, sans que l'on puisse lui reprocher de ne pas garantir immédiatement le meilleur état de santé à sa population, si cet objectif ne peut pas être atteint. Cependant, l'État a des « obligations minimales », c'est-à-dire que les États doivent utiliser toutes les ressources dont ils disposent pour dispenser les soins médicaux de base.

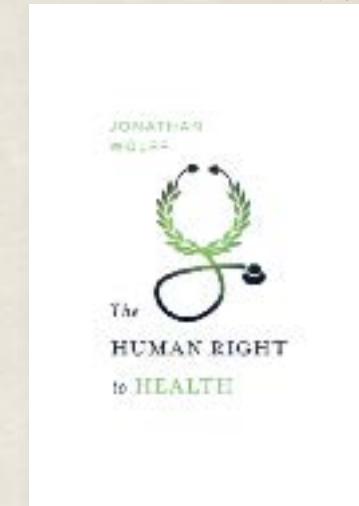
Ces deux principes peuvent sembler en totale contradiction. Il se peut qu'un pays très pauvre ne puisse pas prodiguer des soins de santé, même

élémentaires, à tous. Mais s'il n'a pas les moyens d'en faire plus, à quoi bon l'accuser de violer les droits humains ? Dans de tels cas, le Comité indique que l'État devrait demander une aide internationale. En signant le PIDESC, les nations riches se sont d'ailleurs engagées à aider les pays les plus pauvres à respecter leurs obligations minimales. Cela soulève l'une des questions philosophiques et juridiques essentielles en matière de droits humains : quelles sont les personnes ou les organismes à qui il incombe de réaliser ces droits, notamment lorsque le coût impliqué est très élevé ?

Aujourd'hui, le droit humain à la santé fait partie intégrante du droit international, même si certains aspects doivent encore être précisés. Si l'on considère cette notion de façon abstraite, on peut aisément perdre de vue ce qu'elle recouvre. Elle ne se réduit pas au droit aux soins médicaux, mais ne peut se traduire par un droit à jouir d'une bonne santé. Toutefois, lorsqu'on prend connaissance de ce que vivent des hommes ou des femmes comme Moleen Mudimu, on comprend mieux de quoi il s'agit.

Traduction d'un extrait de *The Human Right to Health* (Jonathan Wolff). Copyright © 2012 par Jonathan Wolff. Avec l'autorisation de l'éditeur, W.W. Norton & Company, Inc. Publié en avril, vendu 14,99 GBP. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas les opinions ou orientations officielles d'Amnesty International.

The Human Right to Health fait partie de Global Ethics, une collection de livres d'Amnesty International. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.amnestyusa.org/about-us/amnesty-50-years/global-ethics-book-series



ISOLÉES ET SANS SOUTIEN

Ces dernières années, l'Afrique du Sud a accompli des progrès importants dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Comment se fait-il que tant de gens, notamment les femmes, dans les zones rurales, ne parviennent pas à obtenir l'aide qui leur est nécessaire, demande la chercheuse MARY RAYNER ?

Lorsque nous l'avons rencontrée en Afrique du Sud voilà quatre ans, Zanele (son nom a été changé) traversait une période de grande détresse. S'bongile (son nom a été changé), la deuxième épouse de son mari, avait dissimulé à son époux et à sa famille qu'elle était porteuse du VIH, et elle venait de mourir. Zanele s'était occupée de S'bongile pendant sa maladie et avait demandé l'aide d'une structure de soutien. Pourtant, quand S'bongile est morte, son époux, sa famille et tout son entourage ont jugé Zanele responsable de son décès. Lorsque cette dernière a voulu parler à son époux de protection contre le VIH, celui-ci s'est mis en colère.

Si Zanele se sentait seule dans sa détresse, son cas n'était pas isolé. D'autres femmes nous ont raconté que la discrimination et la réprobation sociale nuisaient à leur capacité à protéger leur santé. N'ayant pas ou peu de revenus, il leur était difficile de surmonter les obstacles entravant l'accès aux services spécialisés dans des hôpitaux éloignés. Celles qui ne pouvaient pas acheter à manger avaient également du mal à protéger leur santé. De crainte d'être abandonnées par leur famille ou malmenées par leur groupe social au cas où leurs inquiétudes ou leur séropositivité au VIH seraient connues, elles ont demandé à garder l'anonymat.

Depuis 2009, les autorités ont accru leurs efforts visant à améliorer les services de santé destinés aux personnes qui vivent avec le VIH. L'accès aux traitements antirétroviraux, vitaux pour les malades, a été amélioré de façon remarquable, en particulier dans les dispensaires locaux. Outre l'implication accrue du gouvernement, le fait que les personnes porteuses du VIH puissent plus facilement protéger leur santé a contribué à réduire la discrimination sociale.

En 2011, à l'issue de visites effectuées dans des zones rurales afin d'évaluer l'étendue des progrès chez les groupes les plus défavorisés, nous avons constaté que les personnes les plus vulnérables

affectaient toujours des obstacles majeurs pour accéder aux soins. Étaient principalement en cause le coût du transport, l'état des routes et le manque de nourriture dans les foyers pauvres. En outre, certaines des femmes que nous avons rencontrées n'étaient toujours pas en mesure de protéger leur santé sexuelle et génésique car leurs époux persistaient à prendre les décisions à leur place.

Les aidantes qui assurent les soins au sein de ces groupes sociaux, dont certaines sont directement touchées par le VIH, fournissent aux familles les plus marginalisées un soutien moral et les aident à accéder aux services publics.

Assistée d'une aidante, une femme nous a raconté que son enfant séropositif « [lui] disait qu'il refusait de prendre ses médicaments sans nourriture ; s'il n'y avait rien à manger, il ne les prenait pas ». L'aidante a soutenu cette femme pour qu'elle obtienne une pension et que son fils ait de quoi manger.

L'incidence des coûts de transport était une préoccupation pressante soulevée par de nombreuses aidantes. Zikhokhile Ntombela a évoqué le cas d'une femme qui ne pouvait pas se rendre au dispensaire faute de pouvoir payer le voyage. « [Elle] est dans un état où elle peut mourir à tout moment », a confié Zikhokhile. Thandi Mdletshe a expliqué qu'elle essayait de trouver de l'argent pour aider les gens à pouvoir se rendre dans les centres de soins. Elle a ajouté : « Si quelqu'un arrête son traitement antirétroviral, puis le reprend, [les médicaments] sont moins efficaces. »

Les violences conjugales sont répandues et constituent une difficulté que les aidantes ont du mal à gérer. Thembi Xulu aidait une femme très malade que son mari forçait régulièrement à avoir des rapports sexuels tout en l'empêchant de

La province rurale du KwaZulu-Natal, où des femmes dispensent des soins aux personnes atteintes par le VIH/sida (Afrique du Sud, juin 2011).



fréquenter un dispensaire. « Il ne la laisse pas faire ce qu'il faut pour protéger sa santé. »

En novembre, des aidantes ont porté ces problèmes à l'attention des personnalités locales et des décideurs de manière éloquente, lors d'un événement co-organisé par l'organisation Senzokuhle et Amnesty International dans le nord du KwaZulu-Natal. En illustrant quelques-unes de ces tristes réalités au moyen de photographies et de témoignages, les aidantes ont exhorté les pouvoirs publics à lever les obstacles qui empêchent encore les femmes et les personnes défavorisées des régions reculées d'accéder aux soins.

AGISSEZ

Utilisez la carte postale jointe à ce numéro du Fil pour demander au président Jacob Zuma de mettre fin à la discrimination qui empêche les femmes et d'autres habitants des régions rurales pauvres d'obtenir l'aide et la protection nécessaires dans la lutte contre le VIH et le sida. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.amnesty.org/en/library/info/AFR53/005/2011/en et www.amnesty.org/en/library/info/AFR53/001/2008/en



© AP Photo/Hano Mohammed

IMPLIQUEZ-VOUS INTERVENEZ EN FAVEUR DES FEMMES DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD

**SOYEZ SOLIDAIRES DES
MILITANTES SYRIENNES**

« Vivre sans savoir ce qui va se passer l'instant d'après n'est pas facile. Mais nous savons tous que je paye un prix modeste par rapport à d'autres. »

Razan Zaitouneh, journaliste, avocate et défenseure des droits humains en exil, octobre 2011

Les grands mouvements de protestation ont débuté en mars 2011 en Syrie. Les femmes ont souvent joué un rôle prépondérant dans l'organisation et la promotion de ces manifestations appelant à la réforme et à la démission du président Bachar el Assad. Détenues arbitrairement, torturées et maltraitées : certaines d'entre elles ont payé cet engagement au prix fort. Aujourd'hui, beaucoup de militantes syriennes se cachent. D'autres ont été contraintes à l'exil.

Invitez l'épouse du président, Asma el Assad, à se montrer solidaire des femmes. Demandez-lui d'exhorter les pouvoirs publics syriens à garantir et à confirmer le droit des femmes qui défendent les droits humains à manifester pacifiquement, et à veiller à ce qu'elles puissent mener leurs activités sans ingérence politique ou autre entrave.

Téléchargez et imprimez la lettre-type et obtenez plus d'informations à l'adresse www.amnesty.org/fr/womens-rights.

RÉCLAMEZ LA LIBÉRATION D'UNE DEFENSEURE IRANIENNE DES DROITS HUMAINS

« Je sais que vous avez besoin d'eau, de nourriture, d'un toit, d'une famille, de parents, d'amour et de rencontres avec votre mère. Mais vous avez tout autant besoin de liberté, d'une sécurité sociale, d'un Etat de droit et de justice. »

Nasrin Sotoudeh, avocate spécialisée dans la défense des droits humains, écrivant à ses enfants depuis sa prison

Leurs activités politiques pacifiques et leur travail de défense des droits humains ont coûté cher aux militantes iraniennes.

En janvier 2011, Nasrin Sotoudeh, avocate qui défend les droits humains, a été reconnue coupable de « propagande contre le régime » et d'« agissements contre la sécurité nationale ». C'était la conséquence de ses activités en faveur des droits humains et de son appartenance présumée au Centre de défense des droits humains (CDDH) – une organisation mise sur pied par Shirin Ebadi, lauréate du prix Nobel de la paix. Nasrin purge actuellement une peine de six années de prison. Elle a nié toutes les accusations portées contre elle, y compris son appartenance au CDDH. Avant d'être arrêtée, le 4 septembre 2010, Nasrin Sotoudeh avait déjà été menacée de représailles si elle ne cessait pas de représenter Shirin Ebadi.

Demandez aux autorités iraniennes de libérer Nasrin Sotoudeh. Veuillez signer et envoyer la carte postale jointe à ce numéro du Fil.

Page de gauche :
La militante yéménite Tawakkol Karman, au centre, lors d'une manifestation contre le gouvernement à Sanaa, au Yémen (janvier 2011).
En haut : Des manifestantes se dirigent vers le rond-point de la Perle à Manama, à Bahreïn (février 2011).
À gauche : Des militants d'Amnesty en Belgique font campagne pour les droits des femmes en Égypte. Les Égyptiennes ont joué un rôle essentiel dans la révolution du 25 Janvier, qui a chassé Hosni Moubarak, mais elles ont été reléguées au second plan.

EXIGEZ LA FIN DE LA DISCRIMINATION AU YÉMEN

« Je vois toutes ces femmes arabes qui ont mené des luttes difficiles pour faire valoir leurs droits dans une société dominée par les hommes. Sans leur combat, je ne serais pas là. »

Tawakkol Karman, militante, décembre 2011

Le 7 octobre 2011, trois femmes ont reçu le prix Nobel de la paix, dont Tawakkol Karman, une militante yéménite de premier plan. Elle témoigne du rôle central qu'ont joué les femmes dans les soulèvements qui ont agité récemment la région et lors desquels des manifestantes yéménites ont été harcelées, arrêtées et parfois battues. Un autre moyen de réduire les femmes au silence consistait à menacer leur père, leurs oncles ou leurs frères.

À l'heure où le Yémen commence à changer, le moment est venu de s'attaquer aux discriminations et aux violences systématiques qui ont ruiné la vie des femmes pendant de nombreuses années.

Exhortez les autorités de transition yéménites à œuvrer aux côtés des femmes pour mettre un terme à la discrimination dans la loi et dans la pratique. Obtenez plus d'informations et impliquez-vous à l'adresse www.amnesty.org/fr/womens-rights

DEMANDEZ LA LIBÉRATION DES MANIFESTANTES DE BAHREIN

« On m'a bandé les yeux et menottée. Ils m'ont frappée et m'ont infligé des décharges électriques. Ils m'ont menacée de viol. Ils ont menacé de me tuer pour me faire avouer des actes que je n'avais pas commis. Ils m'ont harcelée sexuellement et humiliée... Puis a commencé l'horreur du tribunal militaire. »

Une Bahreïnienne qui fait partie des 20 professionnels de santé condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison pour avoir secouru des manifestants blessés

Des milliers de femmes bahreïnites ont pris part aux manifestations antigouvernementales de février et mars 2011. Des dizaines d'entre elles ont été arrêtées pour s'être réunies, s'être exprimées ou avoir lancé des slogans hostiles au gouvernement. Certaines ont été torturées, menacées de viol pendant leur interrogatoire et harcelées. Beaucoup sont toujours en instance de jugement ou purgent des peines à la suite de procès inéquitables devant les tribunaux militaires de Bahreïn (avant qu'ils n'aient cessé d'exister début octobre).

Exigez la libération immédiate de toutes les femmes incarcérées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits. Signez la pétition à l'adresse www.amnesty.org/fr/womens-rights

SOUTENEZ LES FEMMES D'ARABIE SAOUDITE

« Nous allons nous battre pour nos droits et nous ne reculerons pas. Ce sont les forces répressives et conservatrices qui devraient avoir peur de nous. »

Samar Badawi, militante, janvier 2012

Galvanisées par les manifestations qui ont éclaté dans la région, les militantes saoudiennes ont intensifié leurs appels à la réforme. La discrimination entre hommes et femmes est très présente dans la législation et les traditions du pays. Les femmes ont besoin de la permission d'un tuteur de sexe masculin pour voyager, exercer une activité rémunérée, aller à l'université, se marier.

Depuis juin 2011, de très nombreuses Saoudiennes prennent le volant pour soutenir une campagne contre l'interdiction faite aux femmes de conduire. Certaines d'entre elles ont été arrêtées et ont dû s'engager par écrit à ne plus conduire ; l'une d'entre elles au moins a été traduite en justice et condamnée à 10 coups de fouet.

En septembre 2011, le roi Abdallah a fait savoir que les femmes seraient autorisées à voter et à se présenter aux élections municipales à partir de 2015, et qu'elles pourraient être nommées au Conseil consultatif. Soutenez la campagne des femmes saoudiennes contre la discrimination à l'adresse www.amnesty.org/fr/womens-rights



PAR SOLID
AVEC IN

ARTÉ DIGNATION



PAR SOLIDARITÉ



PLUS SOLICITÉE QUE JAMAIS, AMNESTY INTERNATIONAL DOIT RÉAGIR AVEC EFFICACITÉ AUX ÉVÉNEMENTS DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD. LES ÉQUIPES D'AMNESTY EXPLIQUENT DE QUELLE FAÇON ELLES SOUTIENNENT LES COMBATS POUR LA LIBERTÉ ET LA JUSTICE DANS LA RÉGION.

Au cours des 14 derniers mois, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, des millions de personnes de tous âges et de tous milieux, en particulier des jeunes et – souvent en première ligne – des femmes, ont envahi les rues pour exiger des réformes. Beaucoup continuent de manifester malgré l'extrême violence dont font preuve l'armée et les forces de sécurité de ceux qui prétendent gouverner en leur nom.

Les mouvements de protestation ont réuni des gens issus d'une multitude de groupes ethniques et religieux. Après des années d'oppression, de violations des droits humains, de mauvaise gestion et de corruption, ils ont élevé la voix avec une énergie et une puissance inédites, réussissant à renverser des dirigeants installés depuis longtemps au pouvoir, en Tunisie, en Égypte, en Libye et au Yémen, et qui, jusqu'à 2011, semblaient invincibles.

Soutenus par l'Arabie saoudite, les dirigeants de Bahreïn ont répondu à la contestation par la force, faisant de nombreuses victimes et aggravant les divisions, avant de s'engager dans un processus de réforme, de réparation et de réconciliation. La Syrie est au bord de la guerre civile et son président, Bachar el Assad, fait usage d'une brutalité implacable pour écraser la contestation.

AMNESTY EN ACTION

Dès que l'ampleur des troubles a été établie, Amnesty International est passée en « mode de réaction à la crise » et a réaffecté ses ressources de manière à améliorer le suivi de la situation des droits humains dans la région et à intensifier son action.

Des chercheurs et d'autres experts ont visité des hôpitaux et des morgues, ont consulté les registres des hôpitaux et des prisons et se sont entretenus, entre autres, avec un grand nombre de victimes de violations des droits humains et de témoins de ces violations, des responsables gouvernementaux, des représentants d'ONG locales, des professionnels de la santé, des avocats, des militants politiques et des défenseurs des droits humains.

Les organisations de défense des droits humains – parmi beaucoup d'autres – n'étant pas autorisées à pénétrer en Syrie, nos équipes se sont rendues au Liban, en Turquie et en Jordanie pour rencontrer des gens qui avaient fui la Syrie récemment. Même si les autorités yéménites nous ont refusé l'accès au Yémen, nous avons pu suivre de près la situation sur place

grâce aux liens que nous entretenons de longue date avec des personnes et des organisations basées dans le pays. Cela nous a permis, avec les résultats d'autres recherches, d'établir la véracité d'un grand nombre d'allégations et de démentis concernant les atteintes aux droits humains, de publier des rapports et de diffuser quasi quotidiennement des informations sur les événements survenus dans la région, sous l'angle des droits humains. Ces recherches ont servi de base aux efforts que nous avons déployés à l'échelle mondiale (campagnes, actions de plaidoyer et travail auprès des médias) pour soutenir l'exigence de changement des habitants de la région, qui veulent le respect des droits humains.

Chaque semaine, l'organisation a émis des actions urgentes en faveur de personnes qui se trouvaient en grand danger, soit parce qu'elles risquaient de faire l'objet d'un procès manifestement inique, d'une exécution ou d'actes de torture, soit parce qu'elles avaient disparu.

Tous les jours ou presque, des communiqués de presse et des articles d'actualité relatant les événements clés, des dossiers, des billets de blog et des vidéos ont été mis en ligne sur le site d'Amnesty International (www.amnesty.org), traduits, adaptés et diffusés par nos organes de presse locaux et les réseaux en ligne de l'organisation à travers le monde.

En amont des élections organisées en Tunisie le 23 octobre 2011 pour la formation de l'Assemblée nationale constituante, nous avons publié un manifeste en 10 points en faveur des droits humains. Ce texte



Page de gauche : Manifestation contre les violations des droits humains, France (octobre 2011).

Au centre : Amnesty International Tunisie manifeste à Tunis devant le bâtiment de l'Assemblée constituante, siège de l'ancien Parlement (novembre 2011).

À gauche : Journée mondiale d'action en solidarité avec la population du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, Allemagne (février 2012).

Tenez-vous au courant des dernières informations sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à l'adresse : amnestymena.posterous.com (en anglais)

appelait les candidats à s'engager à entreprendre des réformes indispensables, et notamment à maîtriser les forces de sécurité, à réformer le système judiciaire, à combattre la discrimination et à abolir la peine de mort. Sous la direction de sa section tunisienne, Amnesty International a fait pression sur les candidats pour qu'ils signent ce manifeste.

Au mois de mars, dans le monde entier, des gens ont signé une pétition intitulée « Il faut obliger les responsables du recours excessif à la force à rendre des comptes et protéger les manifestants » à Bahreïn. En août, parallèlement à la publication du rapport *Morts en détention : cas de mort en détention sur fond de protestations populaires en Syrie*, un site Internet interactif (www.eyesonsyria.org, en anglais) a été créé pour attirer l'attention sur 88 décès qui seraient survenus lors de gardes à vue.

En Libye, devant l'intensification du conflit, les membres de l'organisation ont appelé les deux parties à respecter les droits humains. À la suite du lancement du programme pour le changement en matière de droits humains et du rapport *The battle for Libya: Killings, disappearances and torture*, des militants du monde entier ont écrit au Conseil national de transition (CNT) libyen pour le prier instamment de placer les droits humains au cœur de la réforme institutionnelle et de veiller à ce que les milices qui le soutiennent ne commettent pas d'atteintes à ces droits.

Au Yémen, face à la brutalité du traitement réservé aux manifestants, nous avons attiré l'attention

sur l'ampleur de la crise des droits humains que traverse le pays, notamment dans le rapport *Moment décisif pour le Yémen*, publié en avril, ainsi que sur les livraisons d'armes utilisées pour commettre des violations flagrantes des droits humains sur des manifestants pacifiques. Amnesty International a identifié au moins 10 pays fournisseurs – les États-Unis et le Royaume-Uni, mais également l'Allemagne, la Bulgarie, la France, l'Italie, la République tchèque, la Russie, la Turquie et l'Ukraine – qu'elle a engagés à suspendre immédiatement l'autorisation, la livraison et le transfert d'armes, de munitions et d'équipements connexes à destination du Yémen.

Nous nous sommes élevés avec d'autres organisations contre la répression menée aux Émirats arabes unis à l'égard des contestataires, et avons fait campagne sur le cas de cinq militants de la société civile condamnés en novembre à des peines de prison de deux à trois ans à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante ; ces hommes ont retrouvé la liberté le lendemain à la suite d'une grâce présidentielle.

En Arabie Saoudite, après avoir découvert que le gouvernement préparait une loi antiterroriste draconienne, nous avons lancé une action en ligne qui a permis à plus de 28 000 personnes du monde entier de demander au roi Abdallah bin Abdul Aziz al Saoud de mettre le projet de loi en harmonie avec les normes internationales en matière de droits humains. Nous avons également publié en décembre le rapport *Arabie saoudite : réprimer au nom de la sécurité*, qui

porte sur une nouvelle vague de répression dans le contexte actuel de contestation et de mesures de lutte contre le terrorisme.

Amnesty International a également eu recours à des actions urgentes et à des déclarations pour exhorter les autorités iraniennes à enquêter sur les cas manifestes de recours excessif à la force lors des manifestations et leur demander de remettre en liberté les personnes maintenues en détention arbitrairement, notamment les prisonniers d'opinion. Une proposition de loi déposée au Majlis (Parlement), qui aurait renforcé les restrictions pesant sur le fonctionnement des ONG indépendantes, a été renvoyée pour réexamen à la suite d'une action d'Amnesty International. L'organisation a aussi fait campagne contre le recours croissant à la peine de mort dans le pays, publiant en décembre le rapport *Addicted to death: Executions for drugs offences in Iran*, et rappelant que, par le passé, ce type de recrudescence avait été suivie d'exécutions massives, souvent sommaires, de prisonniers politiques.

Au fil des événements qui agitent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, nous continuerons de rendre compte des violations et de mobiliser nos membres et sympathisants en signe de solidarité avec ceux qui se trouvent véritablement « en première ligne » pour réclamer des réformes, la responsabilisation des dirigeants et de vraies garanties pour les droits humains.



En juillet 2012, les États membres se réuniront enfin aux Nations unies pour mettre la dernière main à un traité mondial sur le commerce des armes. Nous devons veiller à ce que la protection des droits humains soit au cœur de ce texte. RASHA ABDUL RAHIM vous explique comment prendre part à cette campagne.

Les armes légères ou de petit calibre interviennent dans au moins 60% des atteintes graves aux droits humains recensées en 10 ans par Amnesty International

26 millions
de personnes à travers le monde avaient été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit armé fin 2008

128 conflits armés ont fait au moins **250 000** morts par an depuis 1989

Un soldat à Colombo, Sri Lanka, novembre 2008. Le conflit armé dans ce pays a coûté la vie à des dizaines de milliers de civils. Malgré les violations des droits humains, des gouvernements étrangers ont continué à autoriser la fourniture d'armements au Sri Lanka.

PAS D'ARMES POUR VIOLER LES DROITS HUMAINS

Savez-vous que les exportations d'eau en bouteille et d'os de dinosaures sont soumises à un contrôle plus strict que les exportations d'armes classiques ? L'absence de normes internationales juridiquement contraignantes régissant le commerce mondial des armes a eu un coût humain énorme.

Des atteintes graves aux droits humains ont été perpétrées dans le monde entier au moyen d'un vaste arsenal d'armes, de munitions et de matériel connexe. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées, blessées, violées ou contraintes de fuir leur domicile.

À l'heure où la signature d'un traité mondial sur le commerce des armes est enfin en vue, nous devons veiller à ce que sa formulation n'émousse pas sa capacité à protéger les droits humains ; pour que ce traité empêche efficacement les États de se livrer au commerce des armes de manière irresponsable et en toute impunité, il doit éviter les failles qui affaiblissent aujourd'hui la plupart des accords nationaux, régionaux et multilatéraux sur le contrôle des armes.

Si nous voulons obtenir des résultats positifs et durables en matière de droits humains, il est nécessaire que les plus grands vendeurs d'armes au monde – les États-Unis, l'Union européenne (notamment l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni), la Russie, la Chine et d'autres – s'entendent sur des normes juridiquement contraignantes qui empêchent les transferts d'armes irresponsables.

UNE « RÈGLE D'OR » DE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Amnesty International et d'autres organisations considèrent que, pour être efficace, un traité sur le commerce des armes doit inclure une « règle d'or » visant à protéger les droits humains. Cette règle contraindrait tous les États à mener des évaluations rigoureuses, au cas par cas, de l'ensemble des transferts d'armes internationaux envisagés, et à faire obstacle à ces transferts dès lors qu'il existe un risque important que ces armes servent à commettre ou à favoriser des violations graves des droits humains. Nous avons également exercé de fortes pressions pour que tous les types d'armes et de transferts soient englobés dans le champ d'application du traité, et pour que celui-ci fasse l'objet d'une mise en œuvre efficace et transparente.

En impliquant une transposition effective dans le droit national, la ratification du traité imposera une responsabilité pénale accrue des personnes et des entreprises - marchands d'armes, intermédiaires, expéditeurs et commanditaires. Le texte prévoira également des sanctions à l'encontre des contrevenants à ces nouvelles réglementations. Cet accord devrait encourager les assemblées démocratiquement élues, les médias et la société civile à demander plus fréquemment des comptes

aux gouvernements sur les exportations, les importations et les transferts internationaux d'armes classiques, en particulier lorsque ces activités portent atteinte aux droits humains.

Toutefois, la forme et le fond du traité seront également déterminés en partie par l'action politique. Tous les pays importent des armes, et la plupart en font transiter sur leur territoire ou en exportent à des degrés divers. Amnesty International s'emploie à promouvoir les avantages d'un traité qui contribuerait à protéger les droits humains et encourage l'élaboration de normes efficaces et applicables. Ce mois-ci, nous lançons nos « 100 journées mondiales d'action » destinées à mobiliser les militants et à susciter une prise de conscience.

LA DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT L'ADOPTION D'UN TRAITÉ MONDIAL

Lors de la réunion du Comité préparatoire des Nations unies qui s'est tenue en juillet 2011, les propositions des États ont été réunies dans le projet de texte du président. La « règle d'or » y figure.

Au cours des semaines précédant la conférence des Nations unies de juillet 2012 et pendant cette réunion, de nombreux États membres défendront un texte final prévoyant « les normes internationales communes les plus strictes possibles » en matière de contrôle des transferts d'un large éventail d'armes classiques. Certains autres, en revanche, feront fortement pression pour que le texte demande seulement aux États de « prendre en considération » l'existence d'un risque de violation des droits humains, moyennant quoi ils ne seraient pas juridiquement tenus de stopper les transferts en cas de risque élevé. Sans une telle obligation, le traité serait nettement plus faible. Or, une réglementation molle ne permettrait pas de juguler les transferts d'armes irresponsables ou le trafic illégal d'armes.

Les gouvernements de tous les pays doivent soutenir un traité sur le commerce des armes solide assorti d'une « règle d'or » en matière de droits humains, de façon à lutter efficacement contre les violations graves de ces droits. Vous pouvez les aider à prendre la bonne décision.

AGISSEZ

Suivez nos mises à jour et joignez-vous à nos actions de solidarité au cours des semaines à venir, en particulier notre Semaine d'action mondiale du 11 au 17 juin. Contactez le bureau d'Amnesty International dans votre pays pour savoir comment participer. Ensemble, empêchons que les armes servent à commettre des atrocités et des actes de violence. www.amnesty.org/campaigns/control-arms

CALENDRIER

2003

Lancement de la campagne *Contrôlez les armes*, qui a obtenu le soutien de plus d'un million de personnes à travers le monde en faveur de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

2006

La coalition de la campagne *Contrôlez les armes* remet la pétition mondiale du million de visages au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Cette pétition exhorte les États à mettre en place un instrument mondial visant à réglementer les transferts d'armes irresponsables.

Décembre 2006

Aux Nations unies, 153 gouvernements se prononcent enfin en faveur de l'élaboration d'un traité mondial sur le commerce des armes.

2009

l'Assemblée générale des Nations unies fixe un calendrier pour la négociation du traité sur le commerce des armes. Celui-ci prévoit une réunion préparatoire en 2010 et deux en 2011.

23 mars 2012

100 JOURNÉES D'ACTION
pour demander l'introduction dans le traité de règles rigoureuses relatives aux droits humains.

11-17 juin 2012

SEMAINE D'ACTION MONDIALE
contre le commerce irresponsable des armes

2-27 juillet 2012

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS
relatives au traité sur le commerce des armes



LES DROITS HUMAINS SOUS LA LUMIÈRE

Un nouveau mécanisme mis en place par les Nations unies permet de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils améliorent leur bilan en matière de droits humains. **ANANDA REEVES**, adjointe au Programme de plaidoyer, en explique le fonctionnement.

En 2008, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a instauré un nouveau mécanisme : l'Examen périodique universel (EPU). Successivement, sur une période de quatre ans et demi, le Conseil étudie la situation des droits humains dans chacun des 193 États membres des Nations unies.

L'EPU est l'occasion pour la communauté internationale d'examiner le comportement de gouvernements qui, en règle générale, sont plutôt secrets et peu disposés à se soumettre à une enquête publique. Quelle que soit l'importance de leur rôle sur la scène internationale, leur puissance militaire ou économique ou l'intérêt plus ou moins grand qu'ils suscitent, tous les États participent à l'EPU.

Ce mécanisme peut être un espace efficace d'instauration et de renforcement d'une dynamique politique autour des grandes questions de droits humains. Lors de l'examen du Nicaragua en février 2010, plus de 10 États ont exprimé leur inquiétude à propos de l'interdiction de l'avortement par le gouvernement nicaraguayen. Cette interdiction est totale : elle s'applique même si la vie de la femme ou jeune fille enceinte est en danger, ou si la grossesse est la conséquence d'un viol.

Les membres d'Amnesty International se mobilisent depuis quelque temps sur ce sujet, qui fait partie de notre campagne pour le 50^e anniversaire de l'organisation.

Grâce à l'EPU, plusieurs États membres des Nations unies prennent désormais part au débat sur la législation nicaraguayenne. Ce faisant, ils intensifient la pression sur le gouvernement du Nicaragua et envoient un message clair aux autres pays où des lois draconiennes similaires violent les droits des femmes et des filles.

Le premier cycle de l'EPU, qui arrive à son terme en mars, correspond aussi à la première participation de la Somalie depuis 20 ans à un mécanisme d'examen des droits humains des Nations unies.

Lors de l'Examen, en mai 2011, la délégation somalienne à l'EPU représentait le Gouvernement fédéral de transition (GFT) de Somalie ainsi que le Puntland, une région semi-autonome de Somalie.

Le GFT a accueilli dans un esprit d'ouverture les recommandations faites pendant l'Examen. L'enjeu consiste maintenant à encourager le GFT à respecter ses engagements afin de résoudre les problèmes liés au conflit armé, à la faiblesse de la gouvernance et à l'instabilité dans les régions du sud et du centre de la Somalie. Amnesty International et d'autres organisations suivront de près ses progrès en la matière.

Neanmoins, l'EPU ne se fait pas sans embûches. Les États membres formulent des recommandations à l'attention de l'État en examen et les interactions sont parfois tendues, voire font l'objet de manœuvres politiques. Par exemple, les États peuvent chercher à échapper aux critiques en incitant les pays amis à mettre en avant lors de l'Examen les évolutions positives.

Mais la plus grande force de l'EPU réside peut-être dans sa capacité à stimuler l'action en faveur des droits humains au niveau national, bien loin des grands salons des Nations unies. Pour atteindre cet objectif, ce mécanisme doit être associé à un processus national efficace de réflexion et de planification en vue d'accroître la protection et le respect des droits humains. La société civile, les parlementaires et les organismes nationaux œuvrant en faveur des droits humains ont tous un rôle clé à jouer.

Pour Amnesty International, l'Examen périodique universel est également l'occasion de rencontrer des représentants des gouvernements et d'aborder avec eux les inquiétudes concernant la situation des droits humains dans leur pays. C'est pourquoi il est indispensable de sensibiliser de nombreux pays à l'EPU et de leur faire comprendre l'importance de ce mécanisme. Nous soutenons des ONG locales et d'autres acteurs de la société civile et collaborons avec ces partenaires dans leur participation au processus d'examen. Notre équipe Sierra Leone a ainsi mis en place un « centre d'information EPU » à l'intention des groupes de la société civile et aidé neuf autres groupes qui n'avaient jusqu'alors jamais travaillé avec les Nations unies à transmettre des informations. Ces voix sont celles qui doivent se faire entendre aux Nations unies, afin que l'expérience de personnes de toutes les régions de chaque pays soit reflétée dans l'Examen.

L'Examen périodique universel est accessible à tous, les diplomates de Genève n'en ont pas le monopole. La participation de la société civile est essentielle pour garantir l'impact de l'EPU au niveau national. Tout le monde peut y prendre part afin de veiller à ce que ce nouveau mécanisme mène à une amélioration réelle et substantielle de la protection des droits humains dans le monde entier.

AGISSEZ

Renseignez-vous pour savoir quand la situation de votre pays doit être examinée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, afin de préparer votre action. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://tinyurl/UPRcalendar>

Écrivez à votre gouvernement pour l'exhorter à consulter les organisations locales indépendantes sur les questions de droits humains devant être abordées dans l'EPU.
Invitez votre gouvernement à respecter ses engagements formulés pendant l'Examen.
Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/en/united-nations/universal-periodic-review>

50 ANS

LES CAMPAGNES DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE OÙ EN SOMMES-NOUS ? ET ENSUITE ?

AGISSEZ

INTERVENEZ POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le peuple de République démocratique du Congo subit depuis vingt ans de terribles violations des droits humains. Ces violences n'ont dans leur majorité fait l'objet d'aucune enquête, et les victimes demandent justice. Soutenez les défenseurs congolais des droits humains en vous rendant sur :

www.amnesty.org/en/50/campaigns/international-justice



© CEHRD

AGISSEZ

SHELL DOIT ADMETTRE SES RESPONSABILITÉS, LES ASSUMER ET NETTOYER

Les fuites de pétrole détruisent les conditions de vie des habitants du delta du Niger. Shell doit mener une enquête approfondie et nettoyer la pollution dont cette compagnie est responsable. Signez la pétition qui engage Shell à assumer ses responsabilités dans cette région.

www.amnesty.org/en/appeals-for-action/shell/clean-up

À gauche : des ouvriers de Shell près d'un oléoduc percé, Bodo, Nigeria, 7 novembre 2008.

AGISSEZ

SUBMERGEZ DE FAX LES AUTORITÉS DU MYANMAR

Envoyez un fax de soutien aux prisonniers d'opinion du Myanmar depuis votre ordinateur. Utilisez cet outil de fax en ligne pour envoyer un fax directement à ceux qui détiennent le pouvoir au Myanmar.

<http://www.amnesty.org/en/appeals-for-action/freedom-of-expression>



© Pierre Huault



© Amnesty International (Photo: Panithan Kitsakul)

FAIRE BRILLER LA FLAMME

Pour la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, des milliers de personnes dans 83 pays ont fait briller la flamme de la justice, de la liberté, de la dignité.

Des événements ont été organisés dans 83 pays, par exemple la Thaïlande (à droite) et la France (ci-dessus), ce qui a contribué à ce que l'édition 2011 d'*'Écrire pour les droits'* soit le plus grand Marathon des lettres jamais réalisé.

« Je tiens à remercier chacun des membres d'Amnesty International... J'espère qu'avec cette action, ma propre sécurité sera garantie mais aussi celle de toutes les jeunes femmes qui ont été victimes de violences. »

Norma Cruz



© Amnesty International

DÉLUGE DE FAX POUR NORMA CRUZ !

Pendant cinq jours en janvier, presque 5000 personnes ont saturé les télecopieurs de la procureure générale du Guatemala. Désormais les autorités ne peuvent plus ignorer les menaces de mort reçues par la défenseuse des droits des femmes Norma Cruz.

Pendant ce déluge de fax, la Commission présidentielle consultative sur les droits humains a téléphoné à Norma Cruz. Elle avait eu vent de la campagne d'Amnesty et voulait en savoir plus sur sa situation.

LISTE DES ACTIONS

- 5 000 fax envoyés pour Norma Cruz
- 250 000 signatures au bas d'une pétition contre les exécutions au Bélarus
- Des milliers de personnes ont fait briller la flamme de la justice

Rendez-vous sur amnesty.org/en/50/campaigns pour connaître les dernières nouvelles et actions concernant les campagnes du 50^e anniversaire. Suivez la campagne sur Twitter [@amnesty50@amnestyonline](https://twitter.com/amnesty50)



Pour savoir où en est la campagne de fax sur la Colombie, consultez amnesty.org/50



Enfants de la communauté de paix de San José de Apartadó © DR

NOUS VIVONS ICI : SOLIDAIRES AVEC LES BIDONVILLES AFRICAINS

De nombreux gouvernements africains trouvent bien contrariants les bidonvilles et quartiers informels – certains d'entre eux gênent de grands projets d'urbanisme et de puissants investisseurs, d'autres ne méritent même pas qu'on envisage d'y faire des frais. C'est ainsi que les autorités ne revêtent pas les routes, n'installent pas de services sanitaires, ne construisent pas d'écoles. De plus, lorsque cela leur semble opportun, ils chassent les gens de chez eux. Les militants MINICAH OTIENO HAMISI (ci-dessous) et PHILIP KUMAH (en bas à gauche) ont parlé à BRIDGET BURROWS, chargée de campagne d'Amnesty, de la semaine d'action pour le droit au logement en Afrique.

© Madi Keita/Amnesty International



© Amnesty International



« **M**on rêve est que Nairobi devienne une ville respectueuse de la dignité de ses habitants. [Une ville où] les gens ont l'eau et l'électricité chez eux, vivent dans des maisons habitables. »

Minicah Otieno Hamisi a vécu de nombreuses années dans des quartiers informels de la capitale kényane. En tant que membre fondatrice de l'Équipe de réaction rapide contre les expulsions forcées dans la ville, elle est confrontée à une réalité très éloignée du rêve qu'elle nourrissait.

Le 3 décembre dernier, Minicah et son équipe ont été appelées à Maasai, un quartier informel du centre de Nairobi. À 5 heures du matin, avant le lever du soleil, un groupe d'hommes était arrivé dans le quartier et avait commencé à détruire les maisons. Ces hommes, des « voyous soutenus par trente policiers » selon Minicah, se sont présentés sans préavis.

« Je me suis rendue sur place juste après le coup de téléphone mais ils avaient déjà commencé, raconte-t-elle. Nous avons demandé au policier quelle autorité avait ordonné l'expulsion. L'entrepreneur lui a donné une lettre émanant du Conseil municipal de Nairobi. On détruisait ces maisons familiales pour construire une voie d'accès vers une propriété privée. [À l'issue de l'action] le quartier Maasai était complètement démolí. »

Quarante familles ont perdu leur logement ce jour-là. « Pendant une semaine, nombre d'entre elles ont vécu dans la rue avec leurs enfants et des personnes âgées. Il y avait une vieille femme qui avait

été rudoyée, avait besoin de soins médicaux et ne pouvait plus bouger. C'était horrible, vraiment horrible. »

L'expulsion de Maasai a eu lieu alors que les tribunaux n'avaient toujours pas statué sur l'affaire. Minicah et ses collègues ont interpellé la police et le Conseil municipal et ont obtenu ce qu'ils recherchaient. « Le 10 décembre, les familles ont reçu l'autorisation de se réinstaller dans des baraqués. Nous avons mobilisé des habitants d'autres quartiers pour reconstruire les maisons. Nous devons nous aider les uns les autres, c'est tout ce que nous pouvons faire. »

Lorsque des personnes sont expulsées de force de leur maison, ce type de soutien de la part de militants et d'autres groupes est parfois leur seule bouée de sauvetage. Minicah explique qu'il « est difficile de combattre les expulsions forcées, surtout lorsque [vous êtes] sans-abri ». Elle parle d'expérience : en 1999, Minicah, son mari et leur enfant de trois ans ont perdu tous leurs effets personnels lorsque leur logement du quartier informel de Mukeuru Kwa Njenga a été démolí. « Ce jour-là, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps. Je me suis dit "comment est-il possible que des humains fassent cela à d'autres ?" C'est la rage qui m'a poussée à parler. »

Minicah ajoute que « lorsque [l'Équipe de réponse rapide] arrive, les gens se rendent compte que quelqu'un va se battre pour eux ». Cette équipe rencontre les habitants pour leur expliquer comment se préparer face à une menace d'expulsion et les



© Amnesty International

Prince Peter, ancien résident du quartier informel de Njemanze à Port Harcourt (Nigeria), était l'une des centaines de personnes expulsées de force de leur logement en août 2009.

« J'ai envie de pleurer lorsque je repense à ce jour-là. Il ne reste plus rien de ma maison. Les cartes postales et les messages sont porteurs d'espoir pour tout le monde. Nous sommes reconnaissants car cela montre que des gens nous soutiennent en dehors du Nigeria. Il y a des gens qui se battent pour la justice, qui se battent pour nous. » (août 2011).

informer de leurs droits et des problèmes qu'ils pourraient rencontrer. « Nous souhaitons que le Conseil municipal intègre les quartiers informels dans ses projets, précise-t-elle. Vous rendez-vous compte que les logements de tous ces gens n'apparaissent nulle part dans leurs projets ? Nous voulons aussi que le gouvernement adopte des lignes directrices sur les expulsions de sorte que toutes les normes internationales et notre Constitution soient respectées. »

Au Ghana, Philip Kumah milite également pour qu'il soit mis un terme aux expulsions forcées dans les bidonvilles et pour que les personnes y résidant vivent dans la dignité et soient protégées. Il affirme soutenir les projets de développement du gouvernement sous réserve que ces derniers ne



© Philip Kumah

bafouent pas les droits des personnes : « Le gouvernement doit négocier avec les résidents. Nous demandons que soit adoptée une solution de relogement, de valorisation ou d'indemnisation. »

Philip vit dans le quartier informel Old Fadama, dans la capitale, Accra. « Je suis tailleur, je travaille, je paie mes impôts. Tous ceux qui vivent dans les quartiers informels du Ghana contribuent à l'économie ; mais qu'a fait le gouvernement en échange ? Il n'a construit aucune route, aucune école, aucun centre de santé. »

Les trois-quarts des habitants des villes africaines situées au sud du Sahara vivent dans des bidonvilles ou des quartiers informels. Ces chiffres continuent de croître régulièrement : les statistiques indiquent que, prochainement, il y aura plus d'Africains dans les villes que dans les villages - la plupart d'entre eux n'auront pas d'autre solution que de s'installer dans un bidonville.

Les millions de personnes vivant déjà dans des bidonvilles sont systématiquement oubliées dans les budgets et projets des autorités municipales. Les gouvernements africains bafouent les droits humains en manquant à leur obligation de fournir à ces personnes des services essentiels, tels qu'un approvisionnement en eau, des égouts, des écoles, des centres de santé, des routes et des postes de police, mais aussi en les expulsant de leur logement.

Selon Philip, pour que les choses changent, il est nécessaire que les habitants des bidonvilles de toute l'Afrique unissent leurs forces et travaillent ensemble. En août 2011, Philip faisait partie d'une délégation



© Amnesty International

d'Amnesty International qui s'est rendue dans les bidonvilles du Nigeria. « Lorsque nous rencontrons des personnes venant d'autres bidonvilles du continent et constatons que nos problèmes sont identiques, cela nous rend plus forts. »

Minicah confirme. « S'il y a une lutte au Nigeria et que les militants sont soutenus par d'autres vivant au Kenya, les autorités sont soumises à une pression supplémentaire. Cette lutte n'est pas seulement ma lutte, ni d'ailleurs celle de ma ville, c'est la lutte de l'Afrique. »

AGISSEZ

En mars 2012, Minicah, Philip et des milliers d'autres personnes vivant dans au moins six villes africaines se réuniront pour demander que cessent les expulsions forcées et que soit respecté le droit au logement. Associez-vous à Minicah et à Philip et refusez que les droits des personnes soient bafoués. Demandez que cessent les expulsions forcées. Signez la pétition et renseignez-vous sur la semaine d'action sur le droit au logement sur www.amnesty.org/end-forced-evictions

En haut, au centre : Philip Kumah lutte contre les expulsions forcées au Ghana. Ici, il examine les décombres d'une construction à Accra (décembre 2011).

En haut, à droite : Des habitants se rassemblent pour commémorer les deux ans de la démolition du quartier informel de Njemanze à Port Harcourt, au Nigeria (août 2011). Presque 17 000 personnes avaient alors été expulsées de force.

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX

KAMAL AL LABWANI

© Amnesty International



Kamal al Labwani, éminent dissident syrien (Appels mondiaux, août-septembre 2011), a été libéré le 15 novembre dernier après avoir passé six ans derrière les barreaux en raison de son opposition politique pacifique. Sa libération a été retardée de plusieurs jours, les autorités syriennes ayant eu recours à une stratégie fréquemment utilisée, qui semble être une ultime tentative d'intimidation des prisonniers d'opinion.

À la faveur d'une mesure de grâce présidentielle annoncée le 31 mai 2011, sa peine de 12 ans de prison a été réduite de moitié. Par la suite, au mois d'août, une condamnation supplémentaire à trois ans de prison a été infirmée en appel. Il ne lui restait alors plus qu'à purger le reste de sa peine d'emprisonnement, soit six années.

Les proches de Kamal al Labwani sont très heureux et ont demandé que leurs remerciements soient transmis à toutes les personnes qui ont mené campagne en sa faveur.

AL AMIN KIMATHI

Le défenseur des droits humains kényan Al Amin Kimathi a été libéré de prison en Ouganda en septembre dernier. Il avait été détenu pendant plus d'un an à la suite d'un voyage en Ouganda, où il s'était rendu pour assister au procès de six terroristes kenyans présumés. Toutes les charges retenues contre lui ont été abandonnées.

Al Amin Kimathi a passé près d'un an en détention provisoire. Les autorités ougandaises ont constamment refusé de lui communiquer, ou de communiquer à ses avocats, le moindre élément de preuve contre lui. Elles ont également interdit à quatre reprises aux délégués d'Amnesty International de rendre visite à Al Amin Kimathi.

« Nous sommes soulagés d'apprendre qu'Al Amin Kimathi a été remis en liberté, même si cette libération est bien tardive », a déclaré Michelle Kagari, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

VOUS AVEZ ÉCRIT UNE LETTRE À LA SUITE D'UN APPEL PARU DANS LE FIL ?

Peut-être avez-vous reçu une réponse des autorités ou d'une personne qui était menacée. Si c'est le cas, nous aimerions que vous nous contactiez. Merci d'envoyer vos témoignages et une copie de toute correspondance reçue à l'adresse figurant en 2^e de couverture.

LIBÉRATION DE MILITANTS CHINE ET VIET-NAM

© ICPC



© DR

Deux militants pour la démocratie, l'un en Chine, Huang Jinqiu (à gauche), l'autre au Viêt-Nam, Truong Quoc Huy (à droite), ont été libérés de prison avant la fin de leur peine. Huang Jinqiu purgeait une peine de 12 ans pour avoir publié en ligne des textes politiques, entre autres un projet de création d'un parti démocratique et patriotique. Truong Quoc Huy (Appels mondiaux, juillet 2008) a été mis en liberté huit mois avant la fin de sa peine. Il avait été incarcéré pour avoir pris position sur Internet en faveur d'un changement politique pacifique et du respect des droits humains.

MYANMAR

Plus de 647 prisonniers politiques ont été libérés au Myanmar au moment de la rédaction de cet article. Il y a eu au moins 347 libérations entre le 17 mai 2011 et le 3 janvier 2012 et environ 300 de plus le 13 janvier. Parmi les personnes libérées figuraient neuf prisonniers d'opinion pour lesquels Amnesty a fait campagne.

Htay Kywe, Mie Mie (Appels mondiaux, décembre 2008), Min Ko Naing et U Gambira purgeaient des peines de 65 à 68 années d'emprisonnement en raison de leur rôle dans les manifestations pacifiques de 2007. U Khun Htun Oo a été condamné à 93 années d'emprisonnement pour des activités politiques pacifiques menées en 2005. U Ohn Than a subi une peine de prison à perpétuité en 2008 pour avoir manifesté seul contre le régime militaire. Les militants politiques Khun Bedu et Khun Dee De, membres de l'ethnie kayah, avaient été arrêtés en 2008, ainsi qu'un troisième homme, Khun Kawrio, qui n'a pas encore été libéré. Myo Min Zaw, condamné à 52 années de prison pour avoir distribué des tracts et organisé des manifestations étudiantes, a été libéré au bout d'environ 13 ans d'incarcération. Mais Ko Aye Aung, arrêté en même temps que Myo Min Zaw, n'a pas encore été remis en liberté.

De tous les prisonniers libérés, c'est Myo Min Zaw qui avait passé le plus de temps en prison. La plupart d'entre eux avaient purgé entre trois et cinq ans de peines extrêmement lourdes. Nous continuerons à demander la libération immédiate et sans condition des autres prisonniers d'opinion du Myanmar. Agissez en faveur de Khun Kawrio au moyen de notre encart Appels mondiaux.

Cher FIL,

Cher FIL,

J'ai reçu votre magazine (octobre-novembre 2011) par hasard. Cela m'a étonné de ne pas y trouver un seul mot sur les crimes, tortures et autres violations des droits humains qui se produisent tous les jours à Bahreïn depuis presque un an.

Vous ne faites pas votre travail honnêtement si vous négligez des crimes aussi affreux ! Cordialement,
M. B. A

LE FIL : Amnesty suit de très près les événements qui se déroulent à Bahreïn. Nos rapports, synthèses, résumés et articles sont tous disponibles sur www.amnesty.org. Vous trouverez aussi des témoignages d'habitants de Bahreïn sur le blog Fil direct, www.amnesty.org.livewire. Dans ce numéro du FIL, nous montrons que les autorités bahreïnites essaient de réduire au silence les professionnels de santé et de les empêcher de faire leur travail (p. 4) et nous lançons un appel en faveur des militantes de Bahreïn.

Chers amis,

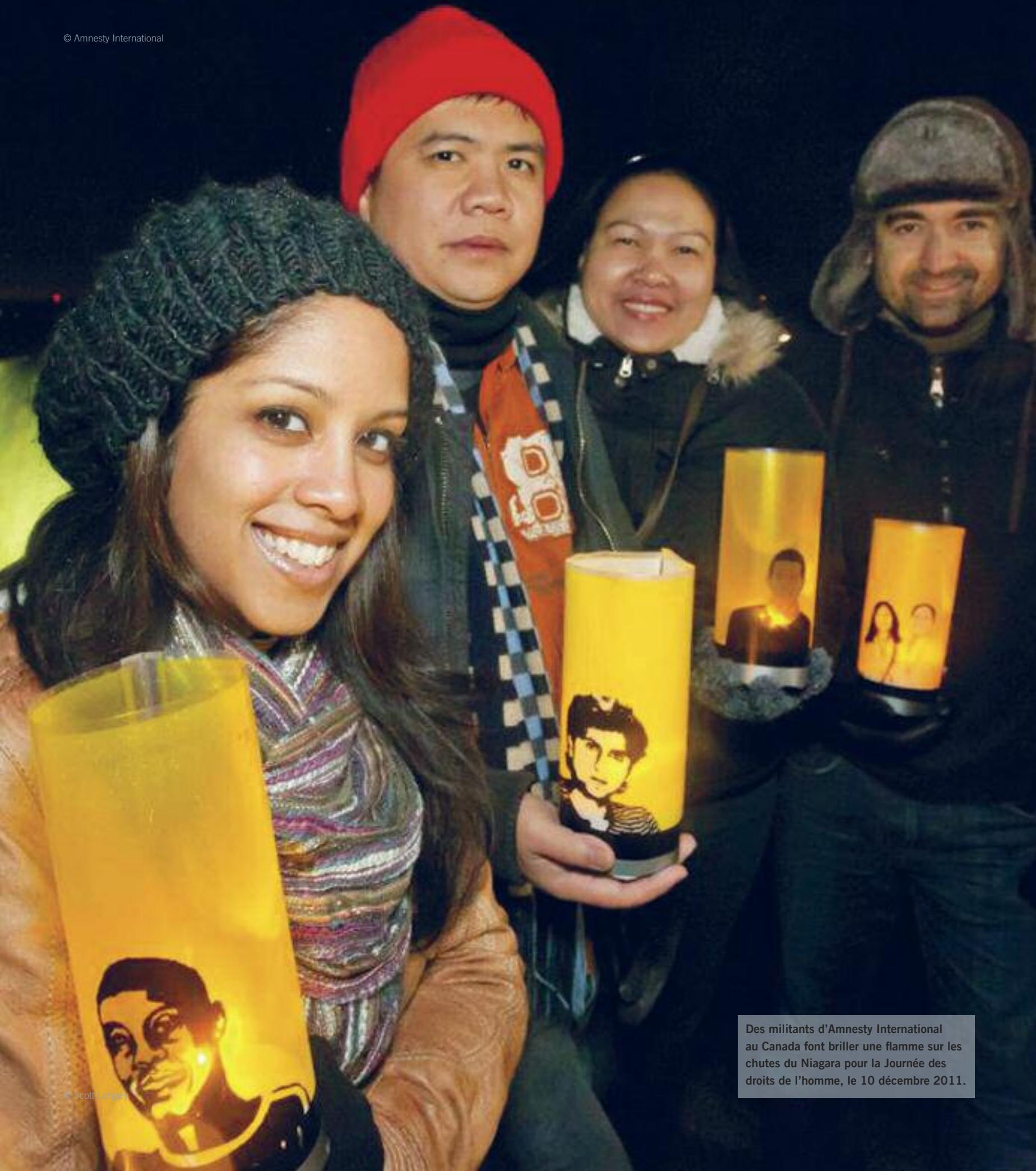
Je sais bien qu'on manque toujours de place, mais faites de votre mieux pour nous communiquer toujours des bonnes nouvelles sous forme de brèves. Ce sont des histoires stimulantes qui nous aident énormément à ne pas perdre le moral et à garder un état d'esprit positif.

M.B, Malte

LE FIL : Nous sommes complètement d'accord. Nous espérons que les bonnes nouvelles figurant dans ce numéro (sur cette page ainsi que dans Notre actualité, en p. 2) vous encourageront.

L'équipe du FIL se réserve le droit de modifier les courriels et les lettres afin de les rendre plus clairs. Envoyez vos courriels à yourwire@amnesty.org ou vos lettres à l'adresse figurant au début du magazine.





Des militants d'Amnesty International au Canada font briller une flamme sur les chutes du Niagara pour la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2011.

**« NOUS DEVONS
NOUS AIDER
LES UNS LES AUTRES,
C'EST TOUT CE QUE
NOUS POUVONS FAIRE »**

MINICAH OTIENO HAMISI, MILITANTE POUR LE DROIT AU LOGEMENT, KENYA (PAGE 18)

